

**DÉCISION DU CONSEIL**  
**du 19 janvier 2001**  
**portant nomination d'un membre titulaire allemand du Comité des régions**

(2001/73/CE)

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité instituant la Communauté européenne, et notamment son article 263,

vu la décision du Conseil du 26 janvier 1998 <sup>(1)</sup> portant nomination des membres titulaires et suppléants du Comité des régions,

considérant qu'un siège de membre titulaire du Comité des régions est devenu vacant à la suite de la démission de M. Franz Josef JUNG, portée à la connaissance du Conseil en date du 28 novembre 2000;

vu la proposition du gouvernement allemand,

DÉCIDE:

*Article unique*

M. Jochen RIEBEL est nommé membre titulaire du Comité des régions en remplacement de M. Franz Josef JUNG, pour la durée du mandat de celui-ci restant à courir, soit jusqu'au 25 janvier 2002.

Fait à Bruxelles, le 19 janvier 2001.

*Par le Conseil*

*Le président*

B. RINGHOLM

---

<sup>(1)</sup> JO L 28 du 4.2.1998, p. 19.